

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, dûment convoquée et tenue le 14 septembre 2017, à 19h30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Thérèse Francoeur, mairesse
M. Éric Provencher, conseiller siège n° 1
M. Douglas Beard, conseiller siège n° 2
M. Simon Lauzière, conseiller siège n° 3
M. Christian Girardin, conseiller siège n° 4
Mme Suzanne Dandurand, conseillère siège n° 5
M. Jean-François De Plaen, conseiller siège n° 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame Thérèse Francoeur, mairesse.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Luis Jorge Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte.

230-09-2017 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme Suzanne Dandurand
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Judi le 14 septembre 2017 – 19 h 30

- 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3- PONT TRENHOLM
- 4- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5- LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

231-09-2017 3. PONT TRENHOLM

CONSIDÉRANT QU' il a été porté à l'attention de la Municipalité que le Pont Trenholm est en place depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QU' il a lieu de vérifier l'état dudit Pont;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil attende de détenir plus informations pour prendre action concrète, à savoir :

- le dépôt du rapport de l'ingénieur;
- l'établissement du ou des propriétaires du pont.

QUE le Conseil municipal mandate le directeur des travaux publics afin de procéder à l'installation d'indications spécifiques pour ralentir la circulation sur ledit pont.

QUE le Conseil municipal mandate le directeur des travaux publics afin de vérifier auprès de la firme d'ingénierie mandatée s'il y a possibilité d'effectuer des travaux préliminaires.

QUE le Conseil municipal mandate le directeur général pour vérifier si le pont visé est emprunté par le transport scolaire pour les enfants.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

1 question a été posée lors de la séance et elle a été répondue séance tenante.

232-09-2017 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20 h 05.

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Thérèse Francoeur, mairesse

Luis Jorge Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier